N

Route des Hautes Bruyères

Résidence les Bruyères

Grange

RD 906

Groupe scolaire

Salle des fêtes

Mairie

Terrain de sport

Aire de jeux

0m

150m

PLU de SAINT-HILARION
Aménagement du centre-bourg
Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

- Limite de l'OAP
- Garantir l'armature paysagère de l'aménagement à partir d'un axe structurant
- Renforcer le rôle de la centralité à partir des équipements publics existants et à venir
- 1 Secteurs résidentiels (voir texte)
- Assurer la diversité des implantations et des programmes
  - logement individuel
  - logement groupé
- Tenir l'organisation et la qualité de l'espace public à partir de l'implantation et de la présentation du front bâti
- Assurer une relation visuelle entre l'espace public et les espaces privatifs par la mise en place de clôtures basses
- Préserver les franges végétales (jardins)
- Maintenir certains espaces ouverts tout en permettant l'aménagement d'équipements de surfaces
- Conserver certains arbres de haute tige
- Maintenir les vues sur le bourg et l'église depuis les hauteurs du site et préserver les perspectives sur le massif boisé
- Sécuriser la traversée de la route départementale
- Aménager des aires de stationnement
- Créer une nouvelle voie de desserte entre la RD906 et la rue des Hautes Bruyères
- Favoriser de nouvelles liaisons piétonnes
- Préserver la maison d'habitation existante
- Protéger une partie du parc boisé
- Limite du Site Urbain Constitué (SUC)